

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02602
Numéro SIREN : 819 009 143
Nom ou dénomination : AB COLOR

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2021 sous le numéro de dépôt 31847

SASU AB COLOR

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du 27/09/2021

Société par actions simplifiée unipersonnelle

SIREN : 819 009 143

94, avenue Aristide Briand – 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

Les soussignés :

Monsieur BEDOYA OSPINA Jose

L'an **deux mille vingt et un**, le **27 septembre** à **douze** heures, les associés de la société, se sont réunis à **PAVILLONS SOUS BOIS** sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par **Monsieur BEDOYA OSPINA Jose** en qualité de président.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents, à savoir :

Monsieur BEDOYA OSPINA Jose (100 parts)

Total des parts présents : **100** parts soit la **totalité** du capital social.

2 211

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- le rapport de la Gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été tenus à la disposition des associés au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- ✓ lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- ✓ approbation des comptes clos le 31 décembre 2020
- ✓ quitus à la gérance
- ✓ affectation des résultats de l'exercice
- ✓ continuité de l'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital
- ✓ questions diverses

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :



PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix (1 sur 1)

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, constate un bénéfice de **8 440** euros et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Affectation de la somme de **8 440** euros au Crédit du compte « Report à nouveau ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix (1 sur 1)

TROISIÈME RÉOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix (1 sur 1)

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée approuve la continuité de l'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix (1 sur 1)

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités prescrites par la Loi.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix (1 sur 1)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare que la séance est levée à **treize** heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture par les participants, a été signé par les actionnaires.

À Pavillons-sous-bois, le 27/09/2021,

En autant d'exemplaires que requis par la loi.

Monsieur BEDOYA OSPINA Jose

« Le Président »

